



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : POITIERS

Établissement : Université de La Rochelle

Demande n° S3LI120000908

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit

Présentation de la mention

La licence Droit a été créée en 1994, puis remaniée en 2004, avec la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat). Elle répond à une demande locale, pour une zone comprise entre Bordeaux, Nantes et Poitiers.

Au sortir de la deuxième année, les étudiants peuvent opter soit pour une licence professionnelle (Droit, Gestion et Comptabilité de l'entreprise), soit pour une licence classique déclinée en deux parcours :

- un parcours général en Droit ;
- un parcours Administration publique.

Une poursuite d'études en master (de droit sur site – 44,7 %) est possible pour les diplômés de la troisième année de Licence (L3), soit à l'IEJ (Institut d'études judiciaires) ou encore en CPCA (centre de préparation aux concours administratifs).

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	300
Nombre d'inscrits en L2	224
Nombre d'inscrits en L3	145
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	25,5 %
% d'abandon en L1	7,8 %
% de réussite en 3 ans	23 %
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	44,7 % Droit 66,7 % LAP
% d'insertion professionnelle	14 % d'étudiants pour les 2 mentions de la L3 (2006-2007)



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Projet pédagogique : la licence Droit offre aux étudiants un contenu qui permet l'acquisition de connaissances et compétences ouvrant sur un master ou une entrée dans la vie active. Le projet pédagogique et professionnel vise une formation généraliste sur les quatre premiers semestres et un début de spécialisation à compter du semestre 5. La structure de la formation, par unité d'enseignement et par semestre, respecte les principes d'orientation et de spécialisation progressive de la réforme LMD.

Dispositif d'aide à la réussite : application du plan « réussite licence » sous forme de travaux dirigés (TD) de soutien, de tutorat de soutien, tout ceci en petits groupes d'étudiants. Des ateliers de réorientation sont mis en place au niveau de l'établissement. Au niveau de la faculté, une aide à l'élaboration du projet professionnel est offerte tout comme le forum des métiers. Un effort particulier est fait en direction des futurs étudiants (lycéens).

Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies : selon l'enquête de 2006-2007, il y a eu 44,7 % des diplômés de L3 Droit et 66,7 % des diplômés de L3 Administration publique inscrits en M1.

Pilotage de la formation : l'équipe pédagogique est composée des 42 enseignants-chercheurs dont 15 relèvent de la section droit privé, 12 du droit public, 4 de l'histoire du droit et 2 de la science politique. Quant au pilotage, il est réalisé par une équipe de 6 responsables d'année : 1 pour la L1, 1 pour la LAP, 2 pour la L2 et 2 pour la L3 parcours général.

- Points forts :

- La licence en Droit favorise l'acquisition de connaissances et compétences qui ouvrent sur un master ou une entrée dans la vie active. La formation est généraliste aux débuts (L1 et L2) puis se spécialise dès la troisième année.
- L'évaluation des enseignements est réalisée par un organisme central de l'établissement.

- Points faibles :

- Le dispositif d'aide à la réussite annoncé est perfectible.
- Les modalités de contrôle de connaissances ne sont pas très claires (en cours d'amélioration).
- Il n'existe pas d'information précise sur l'existence d'un dispositif permettant à des étudiants de suivre en formation continue.
- La faible quantité d'étudiants ayant répondu à l'enquête de l'établissement relativise la pertinence des indicateurs et des données fournies.
- Le dispositif de suivi de la population étudiante n'est pas renseigné, tout comme son impact sur le pilotage de la mention.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Le dispositif d'aide à la réussite serait plus performant avec une procédure plus précise de ciblage et de détection des étudiants en difficulté.



Les modalités de contrôle de connaissances pourraient être plus précises (nature de l'épreuve, durée, coefficient, crédit ECTS), de même que les règles de compensation.

La formation continue et l'apprentissage, annoncés dans la lettre de cadrage de l'établissement, sont à concrétiser.

Les modalités d'acquisition des indicateurs et des données relatifs à la population étudiante gagneraient à être plus pertinentes.

Le pilotage de la mention pourrait être plus efficace en mettant en place un vrai dispositif de contrôle de connaissances et de suivi de la population étudiante.